

Qu'est-ce que ce débat public et à quoi sert-il ?



EDF et RTE ont co-saisi en novembre 2023, la Commission Nationale du Débat public au titre des articles L. 121-8 I et R. 121-2 du code de l'environnement, dans le cadre du projet de construction d'une paire de réacteurs nucléaires de production d'électricité de type EPR2 sur le site de Gravelines (Hauts-de-France).

La CNDP a décidé l'organisation d'un débat public.

L'équipe du débat est en de charge :

En amont du débat public :

- L'équipe du débat étudie le contexte du débat, en rencontrant les différents acteurs concernés par le projet afin de définir le dispositif du débat public (sujets à traiter, dispositifs de concertation à privilégier, calendrier),
- L'équipe du débat garantit le droit d'information, de participation des publics et en particulier les publics dits « éloignés ».

En aval du débat public :

- L'équipe du débat, établira un compte rendu 2 mois après la clôture du débat
- Le président de la CNDP rédigera un bilan. Sa diffusion accompagne celle du compte rendu du débat. Il présente les caractéristiques du débat public au regard des autres débats publics ou concertations sur le même sujet ou le même territoire, ainsi que ses principaux enseignements. Il comprend des positions ou recommandations à l'égard des pouvoirs publics pour améliorer l'information et la participation des citoyens.

Après la publication du compte rendu de l'équipe du débat et bilan de la CNDP,

- Le responsable du projet a l'obligation de rendre des comptes aux personnes qui ont participé au débat public ou à la concertation. Il doit expliquer de manière transparente et compréhensible ce qu'il retient de leurs arguments et des recommandations de l'équipe du débat. Son bilan doit notamment préciser si le projet est poursuivi, s'il est modifié et sous quels aspects. Le responsable du projet a un délai maximum de trois mois après le bilan du débat public

- Un avis de la CNDP sera rendu sur la qualité de l'argumentation et la complétude de la réponse du maître d'ouvrage.

L'ensemble de ces documents sont rendus public

POURQUOI LE DÉBAT PUBLIC DES NOUVEAUX RÉACTEURS NUCLÉAIRES À GRAVELINES ?

À l'heure où la question de l'énergie est au centre de l'actualité : prix, production, approvisionnement, décarbonation, ... et où EDF prépare un programme de nouveaux réacteurs nucléaires qui en compte 6 (Penly, Gravelines et Bugey). Venez participer au débat du projet de construction de nouveaux réacteurs nucléaires à Gravelines.

La question d'un projet de construction de deux réacteurs nucléaires de type EPR2 à Gravelines concerne, en premier lieu, le territoire et son environnement, mais également plus largement la France sur les différents modes de production de l'énergie et de l'électricité. La politique énergétique relève de documents cadres nationaux de la PPE et la SNBC, qui font actuellement l'objet d'une concertation préalable commune.

Vous pouvez retrouver les informations au lien suivant : [cliquez ici](#)

Ce débat public sur le projet des EPR2 à Gravelines vous offre une variété d'espaces pour vous exprimer, poser des questions qui comptent, écouter l'ensemble des arguments sur l'avenir du nucléaire à Gravelines, en comprendre leurs enjeux concernant :

- Le projet - Son utilité - Ses alternatives
- L'insertion du projet sur le territoire
- La sûreté et l'environnement

QUI PEUT S'EXPRIMER ?

- Tout le monde. Pas besoin d'être un expert pour s'exprimer.

COMMENT PARTICIPER ?

Du 17 septembre 2024 au 17 janvier 2025, vous pouvez :

- Poser vos questions, donner votre avis, exprimer vos observations et propositions ;
- Répondre au questionnaire sur le projet de nouveaux réacteurs nucléaires à Gravelines ;
- Participer aux événements du débat : rencontres de proximités, débats mobiles, ateliers d'approfondissement, débats en ligne, ...

À la fin du débat, EDF devra répondre à l'ensemble des arguments recueillis pendant celui-ci et dire s'il poursuit ou non son projet, pourquoi et dans quelles conditions.

Les débats publics sur les projets EPR2, sont au nombre de 3 (Penly, Gravelines, Bugey) et celui de Gravelines permettront de nourrir la décision du maître d'ouvrage finale d'EDF pour les suites qu'il donnera à son programme.



PROJET DE NOUVEAUX RÉACTEURS NUCLÉAIRES À GRAVELINES

Qu'est-ce que la Commission nationale du débat public (CNDP) ?



La Commission Nationale du débat Public est l'autorité indépendante chargée de garantir le droit de toute personne vivant en France à l'information et à la participation sur les projets ou les politiques qui ont un impact sur l'environnement.

« Toute personne a le droit [...] d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement. »

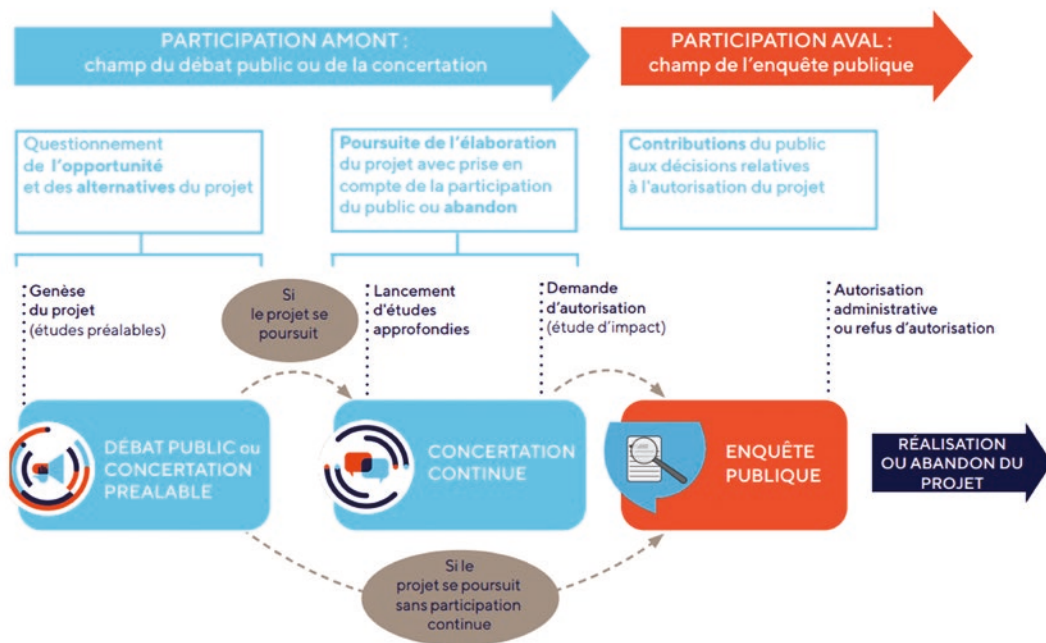
Article 7 de la Charte de l'Environnement (constitutionnalisée en 2005)

La CNDP a organisé plus de 100 débats publics depuis 1997. Ces débats sont organisés sous l'égide de la commission particulière du débat public (CPDP) dit « Équipe du débat » qui veille à l'impartialité de l'organisation du débat. À l'issue du débat, l'équipe du débat publie un compte rendu sans prendre position sur le projet et en reprenant l'ensemble des arguments exprimés des participantes et participants au débat.

Le débat public permet de débattre de l'opportunité, des caractéristiques, des impacts, et des alternatives du projet.

La CNDP intervient, tout à fait en amont, lorsque les champs du possible sont encore ouverts, quand le porteur de projet peut encore débattre de l'opportunité d'un projet, puis interviennent d'autres modalités d'information et de participation du public. Le débat public est donc la phase amont qui permet de discuter de l'opportunité du projet, tandis que la phase aval est un préalable nécessaire à l'autorisation administrative du projet.

Il y a donc une **succession de procédures de participation adaptées aux différents stades d'un projet : depuis la discussion de l'opportunité du projet jusqu'à celle de la faisabilité**. C'est le continuum de la participation citoyenne (voir schéma ci-dessous).



Ce document est imprimé sur un papier partiellement recyclé issu de forêts gérées durablement.



Quelques conseils pour débattre sereinement



Pour débattre sereinement, voici quelques règles que vous pouvez lire collectivement avant de démarrer vos échanges :

- L'objectif d'un échange animé à l'aide de ce kit n'est pas forcément de convaincre ou de tomber d'accord, les points de vue divergents nourrissent le débat. Le débat peut chercher également à clarifier les controverses, à analyser la nature des désaccords, comparer les ressentis ou exprimer sa compréhension d'un enjeu, par exemple.
- Toutes les opinions peuvent être exprimées et doivent être respectées. Il est important de les exposer en son nom. « Je pense que ... », « je suis convaincue que... » plutôt que comme des vérités générales. « Les Français souhaitent que ... ». « Il est évident que ... ».
- Pour que la parole soit bien répartie dans un groupe, tout le monde doit y prêter attention et accepter de ne pas reprendre la parole si une personne qui n'a pas encore parlé souhaite s'exprimer.
- Pour offrir une bonne qualité d'écoute à ces interlocuteurs, il est intéressant de s'exercer à reformuler, ce qui vient d'être dit avant de réagir : « si j'ai bien compris, ce que vous venez de dire... » et ne poursuivre que si la personne confirme que c'est bien ce qu'elle a voulu dire.
- Rester courtois et respectueux de ces interlocuteurs : ne pas élever la voix, couper la parole ou tenir des propos dénigrants.

En savoir plus